

RCS : BASTIA
Code greffe : 2002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00214
Numéro SIREN : 394 815 039
Nom ou dénomination : CHEZ CHARLES

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2019 sous le numéro de dépôt 3674



Cabinet Ange Pronesti

expert-comptable - commissaire aux comptes

CHEZ CHARLES

Capital social : 164 000 euros

**Société à responsabilité limitée
Transformée en Société par Actions Simplifiée**

Siret BASTIA 349 815 039

Siège social : LUMIO - 20260 LUMIO

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Mesdames, Messieurs les associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation que vous nous avez confié et en application des articles L-223-43 et 224-3 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler Les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés, à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social et à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers au profit d'associés ou de tiers.

Af

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

L'ensemble des éléments qui nous ont été communiqués et que nous avons pu vérifier lors de nos travaux, ne nous conduisent pas à une remise en cause de la continuité de l'exploitation.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

A BORGIO le 17 juin 2019

Le commissaire à la transformation

ANGE PRONESTI

Ange PRONESTI
Expert Comptable Diplômé d'Etat
Commissaire aux Comptes
RN 183 - Lieu dit Paterni - 20290 BORGIO
Tél. 04 95 58 41 20
SIRET : 347 818 296 0027 - APE 741C